



MINISTÈRE DES TRANSPORTS



Projet de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes

Résumé de la consultation publique en architecture

DECEMBRE
2020

TABLE DES MATIÈRES

PROJET MAJEUR DU PONT DE L'ÎLE-AUX-TOURTES	1
Table des matières.....	1
Le projet en quelques mots.....	1
Une démarche de consultation	1
Le contexte.....	1
Les faits saillants de l'activité réalisée.....	2
L'énoncé de vision	4
Les prochaines étapes	5

Le projet en quelques mots

Mis en service en 1965 et situé dans l'axe de l'autoroute Félix-Leclerc (autoroute 40), le pont de l'Île-aux-Tourtes permet de relier l'île de Montréal (village de Senneville) à la région de Vaudreuil-Soulanges (ville de Vaudreuil-Dorion).

Afin d'assurer la pérennité de ce lien inter rives, le pont sera reconstruit. La solution optimale à long terme retenue par les autorités est un nouveau pont au nord du pont actuel, avec trois voies de circulation par direction, un accotement adapté à l'utilisation par les autobus seulement et une piste polyvalente. En outre, une attention particulière sera portée à l'architecture du futur pont.

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- Assurer la mobilité des personnes et des marchandises dans l'axe de l'autoroute 40 entre l'île de Montréal et la région de Vaudreuil-Soulanges ;
- Favoriser le transport actif et collectif ;
- Mettre en valeur l'infrastructure et assurer son intégration au paysage ;
- Préserver l'intégrité du milieu environnant.

Le projet de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes est assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, prévu à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Une démarche de consultation

La planification d'un projet d'envergure comme celui du pont de l'Île-aux-Tourtes doit se faire en collaboration avec le milieu et les partenaires concernés tout au long de son déroulement. Chaque année, ce sont plusieurs dizaines de rencontres qui sont organisées avec des partenaires, comme les organismes publics de transport collectif, les autres ministères provinciaux, les municipalités, etc.

La démarche de consultation avec le milieu est adaptée à chaque étape du projet. Depuis le début du projet, afin d'enrichir sa compréhension des enjeux, le Ministère organise diverses activités d'information et de consultation avec les élus, les organismes, les citoyens et les entreprises concernés.

Le contexte

La première consultation, réalisée en 2015, a réuni des organismes et des municipalités afin de leur permettre d'exprimer leurs préoccupations liées au projet du pont de l'Île-aux-Tourtes. Certains participants ont alors souligné l'importance de mettre en valeur la porte d'entrée montréalaise que constitue le pont et de favoriser l'intégration de la future structure dans le paysage.

Compte tenu de l'importance du pont de l'Île-aux-Tourtes comme porte d'entrée permettant d'atteindre l'île de Montréal par l'ouest, de sa présence dans le paysage ainsi que de l'importante visibilité que procure sa localisation, le Ministère s'est fixé comme objectif de mettre en valeur l'infrastructure et d'assurer son intégration au paysage. Une démarche de consultation liée à cet objectif a donc été établie, et des mandats d'études sur l'architecture et le paysage ont été réalisés.

La démarche mise sur une approche participative par la consultation du milieu en amont du travail de conception réalisé par des architectes et des experts en aménagement.

La première phase de consultation reposait sur des portes ouvertes organisées à Vaudreuil-Dorion et à Senneville. Dans le cadre de ces événements, le Ministère avait sur place un kiosque d'information sur l'architecture et l'intégration paysagère de l'infrastructure. Également, un questionnaire en ligne a été utilisé afin de recueillir les préoccupations et les attentes de la population sur différents thèmes, dont ceux de l'architecture et du paysage. Les citoyennes et les citoyens ont alors été sondés sur leur intérêt à participer à une future table de consultation axée spécifiquement sur l'architecture.

Dans le cadre de la planification de la table de consultation, le Ministère a convié les citoyennes et les citoyens ayant manifesté leur volonté de participer à la table ainsi que des représentants d'organismes, d'ordres professionnels et de municipalités. Ce sont ainsi plus d'une vingtaine de personnes qui ont accepté de prendre part à cette initiative du Ministère.

Les faits saillants de l'activité réalisée

Table de consultation en architecture et en intégration paysagère

Dates : 1^{er} et 30 octobre 2019

Lieu : Centre Multisports, 3093, boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion

Heure : 19 h à 21 h

Durant deux soirées, les personnes participantes ont pris part à divers ateliers afin de partager leurs préoccupations et leurs attentes relatives au futur pont. L'objectif central de cette table de consultation était de définir un énoncé de vision et des orientations permettant de guider le développement des concepts architecturaux pour le futur pont de l'Île-aux-Tourtes.

Les principales préoccupations soulevées par les participants en ce qui a trait au futur pont sont :

- L'aspect architectural du pont ;
- Les points de vue sur le paysage ;
- L'intégration du pont dans son environnement ;
- L'aménagement du futur pont ;
- L'intégration de marqueurs identitaires (l'art) ;
- La visibilité du nouveau pont dans le paysage ;
- L'incidence environnementale et sociale des travaux ;
- L'entrée du pont (l'accès, le parcours, l'intégration) ;
- La mobilité durable (le transport collectif et actif).

Les principales attentes soulevées par les personnes participantes étaient de :

- Limiter l’empreinte environnementale de la construction du futur pont et de la déconstruction du pont actuel ;
- Préserver les points de vue sur le paysage ;
- Assurer une intégration harmonieuse au paysage ;
- Prévoir une longue durée de vie pour le pont ;
- Privilégier une conception nécessitant peu d’entretien (répercussions sur la circulation) ;
- Miser sur une architecture distinctive ;
- Intégrer des marqueurs identitaires (l’art) ;
- Offrir aux usagers (de la route et de la piste polyvalente) une expérience sur le pont.

De plus, pour orienter les experts dans l’élaboration d’un concept architectural distinctif, les participants ont exprimé leurs préférences parmi sept approches architecturales.

Approches architecturales selon l’ordre de priorité établi par les personnes participantes :

1. La structure, la géométrie et la volumétrie ;
2. (À égalité) Le traitement des composants structuraux, les aménagements paysagers et la conception des approches ;
3. Les éléments signalétiques ;
4. La mise en lumière et l’éclairage architectural ;
5. Les matériaux et la couleur ;
6. L’intégration des arts visuels.

Étant donné que plusieurs avaient mentionné leur souhait que des marqueurs identitaires soient intégrés dans la future architecture, le Ministère a demandé aux participants de préciser les marqueurs de l’identité régionale les plus importants pour eux.

Éléments qui se sont démarqués, en ordre de priorité :

- La présence de l’eau ;
- L’histoire ;
- Les milieux naturels ;
- La notion de direction (points d’entrée à Montréal et à Vaudreuil-Dorion).

Les participants souhaitent que l’infrastructure soit intégrée au milieu environnant et offre des points de vue sur le paysage.

Concrètement, ce souhait se traduit, pour les participants, par :

- Une mise en lumière adaptée au paysage rural ;
- L’intégration de la nature ;
- Une structure visuellement légère et aérée (perméabilité visuelle) ;
- Un traitement particulier et la mise en valeur des seuils et des approches ;
- Des éléments signalétiques pour les seuils du pont.

Les échanges ont fait ressortir des thèmes clés sur lesquels le fondement de l'énoncé de vision pouvait être établi. À partir des thèmes récurrents énoncés durant la consultation, une proposition d'énoncé de vision a été élaborée à partir des attentes et des préoccupations soulevées lors de la première rencontre, le 1^{er} octobre, puis présentée aux participants lors de la rencontre du 30 octobre pour commentaires et discussion. L'énoncé de vision a pour objectif de guider l'élaboration d'un concept architectural pour le futur pont de l'Île-aux-Tourtes.

L'énoncé de vision

«Le futur pont de l'Île-aux-Tourtes sera une **infrastructure durable** présentant une **architecture distincte** qui misera sur une **intégration harmonieuse au paysage**, dans un souci de **respect de la qualité du milieu naturel** environnant. Le traitement architectural et les aménagements contribueront à améliorer **l'expérience de parcours des usagers** du pont et **la perception de l'infrastructure**. »

Définition des expressions de la vision

- **Infrastructure durable**

L'expression *infrastructure durable* souligne l'importance de la durée de vie de l'infrastructure, de la qualité de sa conception et du souci du milieu dans lequel elle s'insérera.

- **Architecture distincte**

L'expression *architecture distincte* désigne le fait que le nouveau pont se distinguera du pont actuel. Le traitement des différents composants de l'infrastructure permettra de le différencier des autres ponts de la région.

- **Intégration harmonieuse au paysage**

L'expression *intégration harmonieuse au paysage* souligne l'importance, pour le futur pont, de former un ensemble agréable visuellement, d'un point de vue architectural, avec les composants environnementaux du paysage.

- **Respect de la qualité du milieu naturel**

L'expression *respect de la qualité du milieu naturel* témoigne de la richesse du caractère naturel du site et de la sensibilité à l'importance de protéger l'écosystème.

- **Expérience de parcours des usagers**

L'expression *expérience de parcours des usagers* fait référence à l'aspect sensoriel que peuvent offrir l'infrastructure et ses aménagements lorsque tous les usagers les remarquent à leur passage.

- **Perception de l'infrastructure**

L'expression *perception de l'infrastructure* suggère une appréciation de l'infrastructure tant par les usagers du pont que par ceux qui le perçoivent des rives ou à partir du plan d'eau.

Les prochaines étapes

Cette démarche se résume en quelques grandes étapes. Les trois premières, maintenant terminées, visaient à mener des consultations en octobre 2019 afin de définir l'énoncé de vision ainsi que des orientations. Ensuite, les architectes, les architectes paysagistes et les ingénieurs ont développé des propositions architecturales préliminaires reflétant l'énoncé de vision et les orientations établies.

À l'hiver 2021, une consultation permettra de préciser les attentes des citoyennes et des citoyens en vue de la poursuite de l'élaboration des propositions architecturales menant à un concept pour le futur pont. À l'issue de cette démarche, le concept servira à élaborer un devis de qualité visuelle et des exigences qui devront être respectées par le fournisseur responsable de la conception, de la construction et du financement du futur pont.

Le Ministère tient à remercier tous ceux et celles qui ont participé à la table de consultation en architecture et en intégration paysagère du futur pont de l'Île-aux-Tourtes. Il est toujours possible de nous transmettre vos questions et commentaires à l'adresse suivante : pit@transport.gouv.qc.ca.

